

Ville de Genève Service des Constructions
09 FEV. 2012
À l'attention
Copies:

Pétition

des locataires du 7 rue de la Tour de Boël pour la sauvegarde de leurs appartements et l'acceptation de leur contre-projet de rénovation

À Monsieur Remy Pagani et Madame Sandrine Salerno, chefs des départements des constructions et des finances

Madame et Monsieur,

Nous vous demandons de reconsidérer le projet de rénovation prévu par la Ville au 7 rue de la Tour de Boël, immeuble du XVIIIème siècle genevois.

Nous sommes menacés de perdre notre lieu d'habitation et/ou lieu de travail par le projet de rénovation prévu par la Ville au 7 rue de la Tour de Boël, immeuble du XVIIIème siècle genevois. Les travaux prévus : durée 18 mois à partir de septembre 2012, coût à la Ville CHF 4-5 millions nécessiteront le départ et la relocation des locataires. Nous soumettons un contre-projet qui permettra quelques rénovations nécessaires sans priver les locataires de leur demeure ni de leur lieu de travail.

Cet immeuble, construit vers 1770, a dès l'origine abrité des artistes et des artisans. Actuellement, il y a -- et ceci depuis plus de 20 ans :

- 1 serrurier (M. Casillas)
- 1 luthier (M. Sauthier)
- 2 musiciens professeurs (M. Graf)
- 3 peintres (Ms. Glassbrenner, Pitard, et Montant)
- 1 metteur en scène, professeur d'art dramatique (M. Holliger)
- 2 actrices (Mmes Fritsch et Gardet)

Il y a deux raisons qui motivent cette pétition :

1. Le refus du droit de retour après travaux des 3 peintres, au prétexte que leur domicile officiel est ailleurs, ce qui leur ferait perdre leur outil de travail, donc de vie, en somme leur raison d'être.
2. Critique du projet architectural, exagéré, qui ne respecte pas la géographie des lieux et qui éloigne très longtemps ceux qui auraient la possibilité de revenir, tout en expulsant les autres.

Nous avons soumis à M. Beuchat, directeur du patrimoine de la Ville, un contre-projet respectueux du lieu, ne nécessitant pas une rénovation aussi lourde, coûteuse, et qui n'éloignerait pas si longtemps les locataires.

Il est à signaler que les 2 peintres du 3eme étage ont entrepris, dès leur entrée et à leur frais, les travaux de réhabilitation nécessaires.

Ci-dessus nous présentons un comparatif du projet de la Ville et notre contre-projet :

Projet de la Ville	Contre-projet que nous proposons
• Façades	Oui
• Volets/fenêtres	Oui
• Faux plafonds • Doublement des parois • Chapes surs les sols	Non – inutile : les poutres ont été sondées, elles sont saines
• Ascenseur	Oui – pour les personnes âgées
• Chauffage central à chaudière en sous-sol. Ce plan ne respecte pas l'emplacement actuel des canalisations, qui est logique.	Non – mal placé. Nous préférons un chauffage à gaz par appartement (plus économe)
• Appartement dans les combles	Oui
• Panneaux solaires sur le toit	Non – aberrant en pleine Vieille-Ville

Nous demandons à la commission des pétitions de bien vouloir prendre en considération notre proposition et de la discuter en venant sur place, car notre contre-projet est plus équitable, beaucoup moins cher, moins long à mettre en œuvre et ne nécessite pas la mise à la porte des locataires. Enfin, il est beaucoup plus respectueux du patrimoine architectural genevois.

Les pétitionnaires remercient donc par avance les autorités de l'attention qu'elles porteront à la présente et de bien vouloir les auditionner avant de prendre une décision.

